



Réunion du : 17 décembre 2025 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 17

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : M. TREPKA Nicolas  
M. RAFFARD Pierre

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

## REGLEMENTS 2025/2026

### CORRESPONDANCE

**La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.**

### HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1<sup>er</sup> novembre à fin février.

### REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

#### Equipes jeunes :

#### Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

**Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.**

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces

deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Matchs non joués

**Suite à l'annulation générale des rencontres du 22/11/2025, la Commission procède à la modification du calendrier de la manière suivante :**

U15		
<u>Journées</u>	<u>Date initiale</u>	<u>Nouvelle date</u>
Journée 9	22/11/25	29/11/25
Match remis	29/11/25	06/12/25
Journée 10	06/12/25	13/12/25
Cadrage Coupe	13/12/25	20/12/25

U18		
<u>Journées</u>	<u>Date initiale</u>	<u>Nouvelle date</u>
Journée 5	22/11/25	29/11/25
Match remis	29/11/25	06/12/25
Journée 6	06/12/25	13/12/25
Journée 7	13/12/25	20/12/25

### 1.2. Modifications de rencontres

U18A – ASA VAUZELLES 2 / ASL ST PERE du 20/12/25 – match n°51205.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 18h et la jouer au stade des Ateliers.

Accord de la Commission.

U18B – CS CORBIGNY 1 / FC DECIZE 1 du 20/12/25 – match n°51288.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 13h sur le terrain stabilisé.

Accord de la Commission.

Coupe U15 – CS CORBIGNY 1 / E. CHATILLON 1 du 20/12/25 – match n°51372.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h sur le terrain stabilisé.

Accord de la Commission.

**La Commission accorde à titre exceptionnel ces 2 rencontres programmées à Corbigny sur le terrain stabilisé et après accord de la Commission des Terrains.**

### 1.3. Forfait

U15D2C - CS CORBIGNY 1 / E. PREMERY 1 – match n°50718.2 du 13/12/2025

Forfait déclaré de E. PREMERY ; match perdu 3-0, -1 point ; amende 45€

L'arbitre de cette rencontre n'a pas été prévenu de ce forfait. En conséquence, la Commission demande au service comptabilité du District de débiter le compte club de Prémery d'un montant de 60,66€ pour en créditer le compte de M. BESSIÈRE Marius correspondant à ses frais de déplacement.

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Matchs non joués

**Suite à l'annulation générale des rencontres du 22/11/2025, la Commission procède à la modification du calendrier de la manière suivante :**

<b><u>U13-U16F</u></b>		
<b><u>Journées</u></b>	<b><u>Date initiale</u></b>	<b><u>Nouvelle date</u></b>
Journée 5	22/11/25	29/11/25
Match remis	29/11/25	06/12/25
Journée 6	06/12/25	13/12/25

<b><u>U13G</u></b>		
<b><u>Journées</u></b>	<b><u>Date initiale</u></b>	<b><u>Nouvelle date</u></b>
Journée 9	22/11/25	29/11/25
Match remis	29/11/25	06/12/25
Journée 10	06/12/25	13/12/25
1 <sup>er</sup> tour Festival	13/12/25	10/01/26

## 3 – ACCESIONS CHAMPIONNATS DEUXIEME PHASE

Conformément aux classements, la Commission annonce les équipes qualifiées pour la deuxième phase aux :

#### Championnats R2 organisés par la LBFC :

- U15 R2 : FC NEVERS 1 et UCS COSNE 1
- U13 R2 : ASA VAUZELLES 1 et UCS COSNE 1

#### Championnats U15D1 :

- FC NEVERS 2, E. ST BENIN/LA MACHINE 1, E. CLAMECY/VARZY 1

#### Championnats U13D1 :

- AS CLAMECY 1, ASA VAUZELLES 2, ESN 58 1

La Commission précise que ces qualifications restent soumises aux éventuels dossiers en cours et à l'homologation de la Commission Statuts et Règlements.

Les clubs devront confirmer par mail leur accord sur ces accessions. En cas de refus, il sera fait appel au 1<sup>er</sup> ayant droit suivant.

## 4 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels (Futsal et herbe) :**

- 02,03 et 04/01/2026 : tournoi Futsal de CORBIGNY (U9/U11/U13/U13F/U15/U18)
- 10 et 11/01/2026 : tournoi Futsal du FC NEVERS (U11/U13 F et M)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)

- 20 et 21/06/2026 : tournoi U7/U9/U11/U13 de GUERIGNY URZY

## 5 – INFORMATIONS DIVERSES

### 5.1. Suivi retour feuilles de plateaux

#### Période du 8 novembre au 6 décembre

En raison du non-retour des feuilles de plateaux et/ou de présences, la Commission applique les sanctions prévues aux dispositions financières.

##### U11 :

FC Imphy :	30€
US Lormes :	10€
FC Nevers Banlay :	10€

##### U9 :

FC Imphy :	40€
US La Charité :	10€
UF La Machine :	30€
US Lormes :	10€
FC Nevers Banlay :	20€
V Prémery :	40€

##### U7 :

CS Chatillon :	20€
UF La Machine :	30€
US Lormes :	20€
AS Pouilly :	10€

**La Commission rappelle à l'ensemble des clubs ayant des équipes U7, U9 et/ou U11 que les feuilles de présences et les feuilles de plateaux (pour les clubs organisateurs) doivent être déposées **obligatoirement** sur le FAL (via FOOTCLUBS) et au plus tard le mercredi suivant l'organisation du plateau.**

**En cas de non-respect, le club est passible des sanctions prévues aux dispositions financières.**

### 5.2. Festival U13 Pitch

La Commission enregistre l'engagement de 36 équipes (1<sup>er</sup> tour le 10 janvier 2026).

La Présidente  
Sylvie OSBERY

La Secrétaire de séance  
Cécile TOURNOIS

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*